



COMMUNE DE

LONGFOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU

03 JUILLET 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre le MERCREDI 03 juillet, Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni en Mairie à la Salle du Conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anita THOMAS, Maire.

Publique				<i>Conseillers en exercice :</i>		15	
CM-PV-2024-07-23				<i>Conseillers présents :</i>		13	
Début et fin de séance		20H00		21H10	<i>Conseillers votant :</i>		15
Liste des Membres du Conseil et présence (dans l'ordre du tableau)							
Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
Anita THOMAS	X			Michael SENECAUT		X	
Emile SAILLY	X			Gabriel CLABAUT			X
Caroline MENUGE	X			Grégory SMERCK	X		
Charlotte LOEUILLIEUX	X			Delphine LENGAIGNE	X		
Sabrina FERTIN		X		Olivier RENARD	X		
Anita BOUDIN	X			Veronique SAGOT	X		
Jeremy DHIEUX	X			Pascal GUCHE	X		
Fabrice DECROIX	X						
Procuratation(s)		Mickael SENECAUT donne pouvoir à Caroline MENUGE Sabrina FERTIN donne pouvoir à Anita THOMAS					

Date de la convocation du Conseil municipal
:Date d'affichage :

27/06/2024
27/06/2024

Madame le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés. Elle rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu du dernier conseil municipal
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Décisions du Maire
- 4) Compte rendu du Conseil d'Ecole
- 5) Décisions modificatives budget 225
- 6) Décision modificative budget 168 – amortissement des travaux
- 7) Validation rapports du délégataire Eau et Assainissement
- 8) Tarifs cantines
- 9) Zone 30 rue Jean Jacques
- 10) Devis travaux voirie
- 11) Demande de subvention
- 12) Questions diverses

.....

DELIBERATIONS ANNEXEES

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
THOMAS Anita	2024-04-01	<u>DM 1 BUDGET 225</u>	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14
THOMAS Anita	2024-04-02	<u>DM 1 BUDGET 168</u>	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14
THOMAS Anita	2024-04-03	<u>VALIDATION RAPPORT 2023 EAU</u>	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14
THOMAS Anita	2024-04-04	<u>VALIDATION RAPPORT 2023 ASSAINISSEMENT</u>	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14
THOMAS Anita	2024-04-05	<u>TARIFS CANTINE</u>	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	7 3 3

MENUGE Caroline	2024-04-06	<u>ZONE 30 RUE JEAN JACQUES</u>	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	9 4 2
MENUGE Caroline	2024-04-07	<u>TRAVAUX VOIRIE</u>	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14

1) **Compte-rendu du dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil amène des observations.

Le Conseil Municipal, VALIDE le procès-verbal à l'unanimité

2) DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle propose Mme Charlotte LOEUILLEUX en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** cette **proposition**.

3) DECISIONS DU MAIRE

Les élus prennent actes de ces décisions.

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
FRIGIBOULOGNE	2 ARMOIRES REFRIGEREES	2440	2928
FRIGIBOULOGNE	ADOUCISSEUR LV	1017	1220.40
FRIGIBOULOGNE	MACHINE A CAFE	223	267.60
DEGARDIN	REFECTION TOITURE PRESBYTERE	1608	1929.60
SARL COMPIEGNE	CURAGE DES FOSES	800	960
COTRAL	EQUIPEMENT AGENTS PROTECTIONS AUDITIVES	1423.86	1708.63
MAPP	RECIPROCATEUR SUR BATTERIE PELLENC	3195	3834
total		10 483.86 €	12848.23 €

4) Compte rendu du Conseil d'école

Les élus ont reçu une copie de ce compte-rendu, pas de commentaire particulier, il est approuvé.

5) **Décisions modificatives budget 225 (COMMUNE)**

Mme MENUGE explique que sur le budget 2024 de la commune, des crédits ont été ouverts sur les comptes 020 et 022 (dépenses imprévues). Or, avec la nouvelle nomenclature comptable M57 il ne peut plus y avoir de crédits ouverts sur ces comptes. Afin de ne pas invalider le budget, la trésorerie a proposé d'imputer la somme de 30 000 € initialement prévue au compte 020 vers le compte 231 et la somme de 20 470,41 € du compte 022 au compte 6558 (autres contributions obligatoires). Il s'agit donc d'un simple jeu d'écriture comptable.

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAU BUDGET
020		Dépenses imprévues	30000 €	-30 000 €	0 €
231		Travaux	150 000 €	30 000 €	180000 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES				0 €	
022		Dépenses imprévues	20470,41 €	-20470,41 €	0 €
65	6558	Etudes	3000 €	20470,41€	23470,41 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES				0 €	

Délibération actée et annexée

6) **Décision modificative budget 168 (Eau et Assainissement)**

Mme MENUGE explique que lors de l'établissement du budget 2024 de l'Eau et l'Assainissement, des crédits budgétaires ont été ouverts pour permettre l'amortissement des travaux et des subventions. La somme de 1359,49 € a été oubliée. Il s'agit donc de transférer des crédits supplémentaires à hauteur de 1359,49 € au compte 042 6811 et 040 28158 et de réduire du même montant le compte 011 6156.

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAU BUDGET
042	6811	Dot aux amortissements	22 234,83 €	1359,49 €	23 594,32 €
011	6156	maintenance	14000 €	-1359,49 €	12 640,51 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES				0 €	
040	28158		22 234,83 €	1359,49 €	23 594,32 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES				24 234,08 €	

Délibération actée et annexée

7) **Rapport du délégataire Eau et Assainissement 2023**

EAU :

Mme Le Maire rappelle les chiffres : 1521 habitants desservis – 669 abonnés – 30 kms de réseau – Consommation moyenne de 78L/ Habitant par jour – prix du service de l'eau au m³TTC passe de 3.17€ en 2023 à 3.23€ pour 2024 ;

Elle explique que la tempête CIARAN et la crise des inondations n'ont pas épargné les installations de production d'eau potable. Pendant près d'un mois le service de l'eau a été fortement impacté par des avaries.

Les abonnés ont tous reçu un message pour ne plus utiliser l'eau du robinet pendant quelques jours et les riverains de la rue Bidet et la Tête du Loup ont été ravitaillés en bouteilles d'eau.

Elle ajoute que l'âge moyen du réseau d'eau potable pour la Commune étant d'environ 50 ans, les travaux préconisés l'année dernière sont les mêmes cette année, à savoir la sécurisation du réservoir des Courteaux, la sécurisation de la reprise de Wierre au Bois par l'installation d'un groupe électrogène, VEOLIA préconise de renouveler à minima 1% de réseau par an. La canalisation de la rue de la Brasserie doit faire l'objet de travaux rapidement.

Tous ces travaux sont à la charge de la Commune.

Mme Lengaigne rappelle que les travaux de réhabilitation de la canalisation ont déjà fait l'objet d'une délibération en 2023 et que rien n'a encore été fait. Mme Le Maire acquiesce et précise que des devis sont demandés.

ASSAINISSEMENT :

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées : 852

Linéaire du réseau de collecte : 4795 MI

Nombre de postes de relèvement : 4

Nombre de canalisations curées en préventif : 1701 ml

Le prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC passe de 4.67€ en 2023 à 5.51€ en 2024.

Taux d'impayés sur les factures d'assainissement pour 2023 : 2.59%

Résultat financier pour l'année 2023 : 12338€

Les élus valident ces rapports sans autre commentaire.

Délibération actée et annexée

8) **TARIFS CANTINE**

Mme Le Maire explique qu' API restauration, notre prestataire de restauration scolaire a augmenté sa facture de 2.74%. Ainsi le repas enfants passe de 3.12€ TTC à 3.21€ TTC, le repas adulte passe de 3.82€ TTC à 3.92€TTC. Il faut donc augmenter le tarif communal qui est actuellement de 3.88€ TTC et 4.45€TTC.

Certains élus ne souhaitent pas que les tarifs soient revus à la hausse. Mme Le Maire explique que l'augmentation d'API restauration va grever le budget communal et qu'il est normal de répercuter cette augmentation sur le tarif appliqué aux familles.

Mme SAGOT explique que la société ELIOR pratique des tarifs moins importants. Mme Le Maire demande si cette entreprise est bien en phase avec la loi Egalim. Mme Sagot dit qu'elle va se renseigner.

La commission scolaire va travailler sur la restauration scolaire afin de se donner la possibilité de changer de prestataire au moment du renouvellement du contrat en avril 2025.

Mme le Maire propose l'augmentation de 2.74% sur le tarif communal qui serait dont de :

Tarif enfant : + 0.1063 soit 3.99€

Tarif adulte : + 0.1219 soit 4.57€

Les élus votent avec :

3 contre, 3 abstentions et 7 pour

Délibération actée et annexée

9) Zone 30 – Rue Jean-Jacques

Mme Le Maire explique qu'en début d'année un accident s'est produit dans le virage de la rue Jean Jacques à hauteur du petit chemin qui ramène à la Lisière. Après avoir pris l'attache des pompiers ainsi que de la gendarmerie, les préconisations qui ont été faites sont : mise en place d'une signalétique limitant la vitesse à 30 km/heure à l'entrée de la Rue (côté Chaussée Brunehaut) jusqu'à la ferme Lebeurre.

Certains élus expliquent que cela ne réduira malheureusement pas la vitesse, Mme Le Maire explique qu'on ne pourra pas reprocher à la mairie de n'avoir rien fait !

Mr GUCHE : « certains riverains se garent directement sur la chaussée puisqu'il n'y a pas de trottoirs, un jour ou l'autre il y aura un autre accident »

Mme Le Maire : « les gendarmes sont sollicités mais ne sont pas suffisamment nombreux sur le terrain »

« que pensez-vous de cette mise en place de la limitation à 30 km/heure ? »

Les élus votent avec : 4 contre, 2 abstentions et 9 pour

Délibération actée et annexée

10) Devis travaux voirie

Mr Saily explique que dans le cadre des inondations, la réhabilitation des voiries impactées a été prise en charge par l'état à hauteur de 100% du montant HT. Concernant la Route de Wierre, le trottoir mérite également d'être refait et le tapis de revêtement également. Ces travaux qui s'élèvent à 18395€ ne seront pas subventionnés.

Les élus acceptent ces nouveaux travaux.

Délibération actée et annexée

11) Demande de subvention

Mme Le Maire explique qu'à la suite des inondations Route de Samer, les riverains dont le système d'assainissement autonome est devenu inutilisable doivent en installer un nouveau avec un exutoire dans le réseau public d'eaux pluviales. Or, ce réseau n'existe pas sur cette Départementale, une étude a donc été demandée au cabinet V2R. Le montant s'élève à 19800€HT. La demande de subvention n'est plus obligatoire pour ce dispositif. Malgré tout le dossier va être déposé sur la plateforme des « démarches simplifiées » de la Préfecture.

12) Questions diverses

- Problème d'humidité dans la classe des CE2-CM1 : Il a été constaté un problème d'humidité, malgré le traitement des remontées capillaires mis en place en 2023. Il faut donc faire procéder à des investigations plus importantes. Un diagnostic de la qualité de l'air à l'école va être en plus réalisé.
- Un nouveau food-truck a demandé à s'installer sur la commune, il s'agit d'une vente de brochettes salées et sucrées, une installation a été demandée pour septembre.
- Des travaux de marquage au sol des arrêts de bus, places handicapés et passage piétons seront bientôt engagés
- Un agent en contrat à durée déterminée a été embauché pour palier à l'absence de certains agents en congés annuels et réaliser des travaux supplémentaires pendant l'été.
- La fête communale et la brocante auront bien lieu le 07 juillet. Ces évènements débiteront par un loto quine le samedi 06. Un repas pourra être pris le dimanche, un cochon grillé sera proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H01

DELIBERATIONS ANNEXEES

DCM 2024-07-01 Objet : DM N°1 – BUDGET 225

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget communal,

Après le vote du budget primitif, le conseil municipal a la possibilité de modifier celui-ci jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Mme Le Maire présente aux élus les modifications de crédits qu'il convient d'effectuer sur le budget 2024 suivant le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAU BUDGET
020		Dépenses imprévues	30000 €	-30 000 €	0 €
231		Travaux	150 000 €	30 000 €	180000 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES				0 €	
022		Dépenses imprévues	20470,41 €	-20470,41 €	0 €
65	6558	Etudes	3000 €	20470,41€	23470,41 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES				0 €	

DCM 2024-07-02 Objet : DM N°1 – BUDGET 168

Considérant le budget 2024 de l'Eau et l'Assainissement,
Considérant les crédits budgétaires ouverts pour permettre l'amortissement des travaux et des subventions,

Vu une erreur administrative qui n'a pas permis d'intégrer la somme de 1359,49 €.

Vu l'obligation de transférer des crédits supplémentaires à hauteur de 1359,49 € au compte 042 6811 et 040 28158,

Il s'agit de créer une décision modificative comme ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAU BUDGET
042	6811	Dot aux amortissements	22 234,83 €	1359,49 €	23 594,32 €
011	6156	maintenance	14000 €	-1359,49 €	12 640,51 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES				0 €	
040	28158		22 234,83 €	1359,49 €	23 594,32 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES				24 234,08 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider cette décision modificative.

DCM 2024-07-03 Objet : RAPPORT DU DELEGATAIRE EAU POUR 2023

Vu la présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'EAU établi par VEOLIA dans le cadre de son contrat d'affermage,

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article D 2224-3 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Vu le contrat d'affermage attribué le 12 juillet 2013 à VEOLIA,

RAPPORT 2023 SUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE VEOLIA **CHIFFRES CLES**

Nombre d'HABITANTS DESSERVIS	1521
Nombre d'abonnés	669
Prix de service de l'eau au m3 TTC	3.17€ VALEUR 2023 (3.17€ valeur 2022)

CARACTERISTIQUES DU RESEAU

Longueur totale du réseau (km)	30 kms
Longueur de distribution (ml)	29 468
Equipements	36

Nombre de branchements	649
Longueur totale tous DN(ml)	26 493

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel 2023 du délégataire qui sera mis à la disposition du public pendant un mois ;

- DIT que la présente délibération et le rapport seront adressés au contrôle de légalité,

DCM 2024-07-04 Objet : RAPPORT DU DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT POUR 2023

Vu la présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par VEOLIA dans le cadre de son contrat d'affermage,
Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article D 2224-3 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
Vu le contrat de délégation signé le 12 juillet 2013,

CHIFFRES CLES

Nombre d'habitants desservis : 852

Nombre de clients : 369

Pris du service de l'assainissement seul au m3 TTC – Valeur 2023 : 4.67€ M3

DONNEES TECHNIQUES

5 kms de linéaire du réseau de collecte

4 postes de relèvement

1 station d'épuration

CARACTERISTIQUES DU RESEAU

EAUX USEES

Gravitaire : 3 628 ml

Refoulement : 1 167 ml

Canalisations curées en préventif : 1701 ml

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel du délégataire 2023 qui sera mis à la disposition du public pendant un mois ;

- DIT que la présente délibération et le rapport seront adressés au contrôle de légalité

DCM 2024-07-05 Objet : TARIFS CANTINE

Mme Le Maire explique que le prestataire de la restauration scolaire augmente de 2.74% son tarif à compter de la rentrée de septembre.

Ainsi le repas enfant passe de 3.12€ à 3.21€,

Le repas adulte passe de 3,82€ à 3,92€

Mme Le Maire propose de répercuter cette même augmentation sur le tarif communal :

Soit : tarif enfant de 3,88€ à 3,99€

Tarif adulte de 4,45€ à 4,57€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions, 3 contre et 9 pour, décident :

D'augmenter les tarifs comme proposé ci-dessus.

DCM 2024-07-06 Objet : Mise en place zone « 30 » Rue Jean Jacques

Mme Le Maire explique qu'elle est régulièrement interpellée par les riverains concernant la vitesse excessive de certains et notamment au niveau de la Rue Jean Jacques.

Aussi,

Considérant que la Voie Communale « **Rue Jean Jacques** » entre le numéro 2 rue Jean Jacques et le numéro 92 rue Jean Jacques, représente un danger pour la sécurité des riverains, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à **30 km / heure** ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la **Voie Communale Rue Jean Jacques** est limitée à **30 km / heure**, entre le numéro 2 rue Jean Jacques et le numéro 92 rue Jean Jacques.

Charge Mme Le Maire de mettre en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle et de signer tous documents en lien avec ce projet.

DCM 2024-07-07 Objet : Devis travaux voirie

Considérant la réhabilitation des voiries,

Vu l'intérêt de réhabiliter les trottoirs Route de Wierre,

Vu le devis de l'entreprise LEROY TP d'un montant de 18 395€

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de valider ce devis et autorisent Mme Le Maire à signer tous actes en lien avec cette affaire.